

lité et la délicatesse que sait mettre en tout ce qu'il dit et en tout ce qu'il fait l'excellent curé d'une excellente paroisse qui a le grand tort de n'être pas aux portes de Québec.

Après, ce fut le retour, à travers les neiges accumulées sur la voie du Transcontinental et l'arrivée tardive au chaud foyer de Québec où l'*Action Sociale Catholique* attend de repartir pour d'autres voyages aventureux, qui ne lui font pas peur. AUBERT DU LAC.

CONTRE LE CINÉMA DÉMORALISATEUR

A sa réunion générale régulière du mois, le Comité paroissial de l'Action Sociale Catholique, à Notre-Dame du Chemin, avait l'avantage d'entendre et d'applaudir une causerie fort intéressante et très révélatrice, faite par l'un des membres les plus actifs et dévoués de ce comité, M. Chs-J. Magnan, au sujet de la plaie des cinémas ou vues animées, dont le fléau, à Québec, va sans cesse grandissant.

Justement ému et profondément alarmé par les constatations qu'on lui faisait toucher du doigt, le Comité décida, séance tenante et à l'unanimité, de porter sans retard ses doléances devant les autorités religieuses et civiles de notre cité, et de commencer tout de suite une vigoureuse réaction dans le développement de laquelle il espère obtenir le concours de tous les catholiques des diverses paroisses de Québec, contre un mal croissant, qui menace de pervertir notre jeunesse, de gangrener notre société.

Le vœu qu'on va lire, résumant et condensant les solides conclusions du conférencier, fut donc adopté d'emblée, par l'importante assemblée des citoyens catholiques du Belvédère, le dimanche 2 avril, sous les auspices du Comité paroissial A. S. C. en la paroisse de Notre-Dame du Chemin.

Soumises, comme il convenait, à la réunion plénière du Comité Central permanent de l'Action Sociale Catholique, le 4 avril, les revendications très légitimes du Comité paroissial de Notre-Dame du Chemin ont obtenu la pleine adhésion de ce corps important, et la promesse du plus entier concours pour en assurer le triomphe.

Proposé par M. Amédée Denault, appuyé par M. J.-N. Gastonguay, qu'après l'exposé de faits documentés que vient de faire M. C.-J. Magnan, sur les *vues animées*, cette assemblée, conformément aux conclusions du conférencier, exprime le vœu que dans l'intérêt de la *morale*, de l'*éducation*, de l'*économie*, de